

Préparation et CACES® Chariot automoteur à conducteur porté R.489 (formation initiale)

BR CODE
DONNEZ DE L'ESPACE A VOS COMPETENCES

Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Connaître le contexte réglementaire et normatif de la conduite en sécurité
- Connaître les notions élémentaires de la conduite en sécurité et des responsabilités liées
- Connaître les différents engins concernés et les règles générales d'utilisation
- Intégrer et approfondir les règles de conduite en sécurité
- Pratiquer la conduite en sécurité sur les catégories d'engins sélectionnées

Adaptation au public concerné : Programme de formation réglementé. La formation devra être suivie en totalité

TEXTES DE REFERENCE : Recommandation 489 de la CNAM

Organisation

Matériel pédagogique et technique :

Vidéo projection, documents techniques, chariots élévateurs, ...

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté à charges hétérogènes conformément à la recommandation R 489 de la CNAMTS (voir p. 2).
- Terrain avec aire d'évolution.
- Organisation par ateliers pédagogiques.

Durée de l'action

3 jours (21 heures) mini par groupe de mini 2 à maxi 6 personnes selon catégories.

La durée peut varier selon le nombre de catégories concernées.

Unités de temps CACES® : Voir page 2.

Intervenants

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et en utilisation professionnelle des chariots automoteurs à conducteur porté.

Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® 489.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Public visé

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.

Pré requis

- Permis B souhaité.
- Maîtrise de la langue française orale et écrite

Avertissement : Le CACES® seul ne permet pas la conduite de chariots. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite, au vu de l'aptitude médicale, après s'être assuré que le salarié a une bonne connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Evaluation

Questionnaires à choix multiples (QCM) de 100 questions

- Examen pratique selon le schéma :
- Prise de poste et mise en service,
- Conduite
- Manœuvres
- Fin de poste et maintenance.

Sanction visée :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les chariots conforme à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)



Cette action est accessible
sous conditions aux personnes
en situation de handicap.

Merci de nous consulter

TARIF INDIVIDUEL
690
Euros HT*

INTER-ENTREPRISES
Ce tarif peut varier selon la durée
et la catégorie concernée

Programme

Théorie :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots concernés
- Principaux types de chariots concernés - catégories
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots concernés
- Exploitation des chariots concernés
- Vérifications d'usage des chariots concernés

Pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Moyens

Cette formation est soit réalisée dans les locaux de l'organisme de formation ou chez ses partenaires, soit dans les locaux de l'entreprise. Dans le cas d'une réalisation dans les locaux du client, les moyens mis à disposition sont :

Matériel standard :

- Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour,
- Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin,
- Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

Matériel technique :

Les moyens ci-dessous sont mis à la disposition du testeur soit par l'organisme de formation pour les tests se réalisant en inter, soit par le client pour les tests se déroulant dans son entreprise. Dans ce dernier cas, le client s'engage à transmettre au testeur :

- Notice d'instructions en français ;
- Rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
- Examen d'adéquation ;
- Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.

Dans le cas où l'ensemble des matériels énoncés ne serait pas disponible, le testeur ne pourrait pas réaliser le test CACES®.
(Voir page suivante pour les équipements et matériels nécessaires aux tests)

EPI

Les salariés et le testeur doivent disposer des EPI nécessaires en fonction du chariot utilisé et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

Unités de test (théorique et pratique)

Pour réaliser convenablement l'évaluation le testeur ne peut réaliser par journée de test, toutes familles et catégories confondues, plus de :
7 UT (unités de test) toutes épreuves cumulées ;
dont au maximum 6 UT d'épreuves pratiques (y compris options éventuelles).

Epreuves théoriques (toutes catégories) : 1 UT

Epreuves pratiques :

- Catégorie 1 A : 0,5 UT
- Catégorie 1 B : 0,75 UT
- Catégories 2 A et 2 B : 0,5 UT
- Catégories 3 et 4 : 1 UT
- Catégories 5, 6 et 7 : 0,75 UT

Une unité de test (UT) représente 1 heure +/- 10 minutes.

Pour sa part, un salarié ne peut subir plus de 7 UT par journée, toutes épreuves cumulées, toutes familles et catégories confondues.

Moyens

CATEGORIE	ENGINS REPRESENTATIFS DE LA CATEGORIE	Surface d'évolution	Type de sol	Quai - Camion ou Remorque	Pente ou dévers, rampe ou terrain naturel	Charge standard : masse \geq 50% capacité nominale, hauteur \geq 1,40 m	Charge masquant la visibilité : masse \geq 25% capacité nominale, hauteur \geq 1,80 m	Charge dépassant la capacité : charge fictive, masse réelle \geq 25% capacité	Charges pour palettier : masse \geq 25% capacité nominale, hauteur \geq haut, Alvéole - 0,30 m	Charges pour porteur masse \geq 50% capacité de charge	Charges empilables masse \geq 50% capacité nominale	Charges spécifiques avec indication de masse	Palettier
Catégorie 1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B*, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai <small>* Un chariot de catégorie 1B peut être employé, uniquement pour réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicule, si le chariot de catégorie 1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié pour cette tâche.</small>	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé	Quai avec dispositif de nivelage Camion ou remorque : chargement et déchargement par l'arrière		1	1	1					
Catégorie 1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai (hauteur de levée \geq 3,10 m)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé	Quai avec dispositif de nivelage Camion ou remorque : chargement et déchargement par l'arrière		3	1	1	3		3		3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90 m mini)
Catégorie 2A	Chariot à plateau porteur (capacité de charge \geq 500 kg)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé		1 - longueur \geq 2x long. hors-tout du chariot, pente de 8% mini 2 - largeur \geq 2x larg. hors-tout du chariot, pente de 2% mini			1		1			
Catégorie 2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus) (capacité de traction \geq 3 tonnes)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé		1 - longueur \geq 2x long. hors-tout du chariot, pente de 8% mini 2 - largeur \geq 2x larg. hors-tout du chariot, pente de 2% mini			1		1			
Catégorie 3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale \leq 6 tonnes et hauteur de levée \geq 3,50 m)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé	Camion ou remorque : chargement et déchargement depuis le sol		3	1	1	3		3	charge de longueur \geq 2x la largeur hors-tout du chariot, masse \geq 500 kg ou 1 contenant de volume \geq 1 m ³ partiellement rempli de liquide, masse \geq 500 kg ou 1 big-bag plein, masse \geq 500 kg	3 trav. / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)
Catégorie 4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)	300 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé	Camion ou remorque : chargement et déchargement depuis le sol		3	1	1	3			charge de longueur \geq 2x la largeur hors-tout du chariot, masse \geq 500 kg ou 1 contenant de volume \geq 1 m ³ partiellement rempli de liquide, masse \geq 500 kg ou 1 big-bag plein, masse \geq 500 kg	
Catégorie 5	Chariots élévateurs à mât rétractable (hauteur de levée \geq 6 m)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé			3	1	1	3		3		3 trav. / 4 nivx (0 à 6m mini)
Catégorie 6	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (hauteur de plancher \geq 2,80 m)	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé									3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides	3 trav. / 4 nivx (0 à 3,30 m mini)
Catégorie 7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6	200 m2 mini	Stabilisé, béton et/ou enrobé	Camion ou remorque : Porte-engin adapté		2							